

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD104

présenté par  
M. Chanteguet, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – À l'article L. 231-5 du même code, la référence : « L. 132-4 », est remplacée par la référence : « L. 113-1 E ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.